

16/10/2020



GUYANE

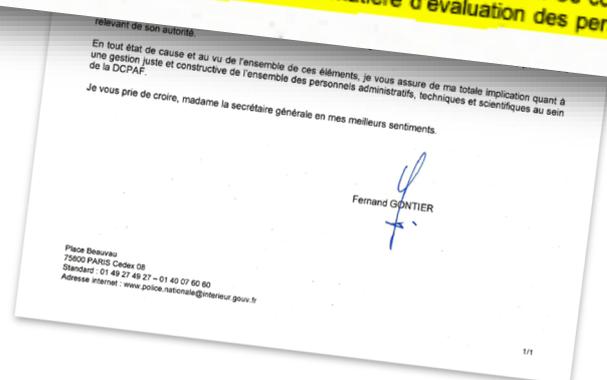
LE DCPAF REPOND AU SNAPATSI

Le 14 septembre 2020, le SNAPATSI adressait un courrier à Monsieur le Directeur Central de la Police Aux Frontières afin de dénoncer la situation inacceptable qui perdurait à la DCPAF Guyane.



Par ailleurs, après vérifications, il ressort que, en dehors de quelques cas isolés, les agents administratifs du STPAF de Guyane, ont bénéficié de la procédure d'évaluation au cours des années précédentes. Ce contrôle a été l'occasion de rappeler au chef de service concerné ses obligations en matière d'évaluation des personnels relevant de son autorité.

Le DCPAF a rappelé au chef de service de la DCPAF Guyane ses obligations en matière d'évaluation des personnels relevant de son autorité.



BUREAU ZONAL
Huguette ROSAMOND
snapatsiguyane@snapatsi.fr

ALLIANCE SNAPATSI GUYANE
LE SYNDICAT MAJEUR QUI
DEFEND VOS INTERETS !